



Randonnée à ski et camping en montagne - Lignes directrices de l'assurance

On peut considérer la randonnée à ski en montagne comme l'aventure la plus grisante en matière de ski. Mais il faut savoir que les attraits du ski de montagne représentent également ses plus grands risques : points de vue superbes (grande inclinaison de la pente); excellente neige (risque causé par l'éloignement et l'absence d'infrastructure). Comme on le fait en conduite automobile, en ski de montagne, la meilleure façon de profiter de l'activité est d'augmenter la sécurité par une évaluation juste et une diminution des risques.

1. **Personnel :**

- 1.a. **Responsables :** les guides doivent posséder la qualification nécessaire pour guider une randonnée en montagne, que ce soit une randonnée d'une journée ou sur plusieurs jours. Toutes les randonnées en montagne doivent être guidées par une personne dûment reconnue par le responsable des randonnées au sein du club et la liste de ces personnes doit être approuvée par l'exécutif du club. Comme il est reconnu que les avalanches constituent le plus grand risque en montagne, Ski de fond Canada exige que tous les responsables de sortie en montagne aient suivi un cours officiellement reconnu sur la sécurité en avalanche. Il est aussi recommandé que tous les responsables de sortie en montagne possèdent le brevet de guide de randonnée de niveau I ou II. **L'exécutif du club** peut accepter qu'une personne qui ne possède pas le brevet de guide de randonnée de niveau I encadre une sortie s'il est démontré que cette personne possède l'expérience nécessaire. La personne choisie DOIT posséder une certification de responsable de sortie de l'Association canadienne des guides de montagne ou de l'Association des guides de ski nordique et être qualifiée pour guider une randonnée en montagne. Les responsables de sortie doivent posséder une formation et une expérience adéquates en premiers soins. Toutes les sorties qui comprennent du camping sur neige (abri de neige, tente ou toute autre forme d'abri) doivent être encadrées par une personne qui possède le brevet de guide de randonnée de niveau I. Toutes les sorties de plusieurs jours doivent être encadrées par une personne qui possède le brevet de guide de randonnée de niveau II ou un brevet de l'Association canadienne des guides de montagne ou de l'Association des guides de ski nordique. Toutefois, le brevet de guide de randonnée de niveau I et une expérience reconnue par le club peuvent répondre aux exigences ci-dessus.
- 1.b. **Participants :** les participants doivent être membres de Ski de fond Canada (par l'entremise de clubs affiliés), posséder un niveau de condition physique adapté aux difficultés de la sortie et être familiers avec les normes de sécurité et les exigences de la sortie. Le guide est responsable d'indiquer clairement aux participants le type de sortie, le degré de difficulté, le niveau physique et technique requis ainsi que toute autre exigence (pour en savoir davantage sur les procédures d'encadrement d'une sortie, consulter *Ski Touring - The Right Stuff*).

2. **Équipement**

- 2.a. **Matériel de sécurité :** les appareils de recherche de victimes d'avalanche sont obligatoires lorsque la randonnée a lieu dans une zone d'avalanche. Le guide doit s'assurer que tous les participants savent utiliser ces appareils. Avant le départ, le guide doit s'assurer que les participants possèdent l'équipement, la nourriture et les vêtements requis pour la randonnée. Le guide doit apporter des sondes à avalanche et expliquer les procédures de sécurité et les techniques de recherche en plus de s'assurer que les participants savent utiliser les appareils de recherche de victimes d'avalanche.

- 2.b. **Matériel de premiers soins** : le guide doit posséder une trousse de premiers soins adéquate pour la randonnée.

3. **Administration**

- 3.a. **Liste des activités** : les clubs doivent tenir à jour une liste de toutes les sorties en montagne (en plus de toutes les autres activités du club) décrivant la destination et le type de coucher, ainsi que le nom et les compétences du guide.
- 3.b. **Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques** : tous les participants d'une randonnée doivent signer le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques avant le départ.
- 3.c. **Normes de sécurité** : la division où les randonnées ont lieu doit établir des normes minimales pour l'encadrement des randonnées en montagne.
- 3.d. **Formulaire de rapport d'incident** : en cas d'accident, le bureau de division doit être avisé immédiatement par téléphone et un formulaire de rapport d'incident doit être soumis dans les 24 heures.
- 3.e. **Programmes** : il est recommandé aux clubs de randonnée d'offrir régulièrement des programmes de formation en ski de randonnée : guide de randonnée, sécurité en avalanche, premiers soins, etc.

Si les clubs organisent les randonnées avec soin et maintiennent leurs efforts pour suivre les normes de sécurité et diminuer les risques, il n'y a aucune raison pour que la randonnée en montagne ne puisse continuer à procurer à tous la détente et la jouissance de paysages spectaculaires.

Glossaire

Randonnée de plusieurs jours :

Randonnée de plus d'une journée où le coucher se fait en chalet rustique ou en camping sur neige.

Randonnée avec camping hivernal :

Randonnée qui comprend une nuit ou plus à l'extérieur : tente, abris de neige, iglou, abri sous un arbre, etc.

Randonnée d'une journée :

Randonnée lors de laquelle les participants retournent au point de départ le même jour où ils sont partis.

Responsable des randonnées de club :

Membre du club responsable des programmes de randonnée du club.

RÉFÉRENCES :

Ski de fond Canada : *Manuel du chef de randonnée*, 3^e édition, 1983

Cross Country Alberta : *Ski Touring - The Right Stuff*, 1989